

**COMITE DES UTILISATIONS PACIFIQUES  
DE L'ESPACE EXTRA-ATMOSPHERIQUE  
Sous-Comité juridique**

*Transcription non éditée*

**815<sup>e</sup>** séance

Mardi 30 mars 2010, à 10 heures  
Vienne

*Président* : M. A. Talebzadeh (République islamique d'Iran)

*La séance est ouverte à 10 h 14.*

Le **PRESIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Bonjour, Mesdames et Messieurs, chers délégués. Je déclare maintenant ouverte cette 815<sup>e</sup> réunion du Sous-Comité juridique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

Je voudrais tout d'abord vous informer de notre programme de travail pour ce matin. Nous continuerons l'examen du point 8 de l'ordre du jour, "Examen et révision éventuelle des Principes relatifs à l'utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace". Nous continuerons également l'examen du point 9, "Examen de l'évolution de la situation relative au projet de protocole portant sur les questions spécifiques aux biens spatiaux à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles".

Nous continuerons également et, je l'espère, suspendrons notre examen du point 12 de l'ordre du jour portant, Mesdames et Messieurs, sur l'"Échange général d'informations sur les législations nationales relatives à l'exploration et à l'utilisation pacifiques de l'espace extra-atmosphérique". Bien sûr, tout cela dépendra des délibérations du groupe de travail sur ce même point.

Nous commencerons, je l'espère également, l'examen du point 13 de l'ordre du jour, mais cela dépendra de la durée de notre réunion, le point 13 "Propositions au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique concernant les nouveaux points à inscrire à l'ordre du jour de la cinquantième session du Sous-Comité juridique".

Ensuite, je lèverai la séance pour que le groupe de travail sur le point 12 puisse tenir sa quatrième réunion sous la présidence de Mme Irmgard Marboe de la délégation autrichienne.

Je voudrais savoir s'il y a des questions ou des observations sur ce programme de travail ? Oui. Le représentant du Venezuela. Allez-y, Monsieur

**M. R. BECERRA** (Venezuela) [*interprétation de l'espagnol*] : Merci, Monsieur le Président. J'ai une question à vous poser, Monsieur le Président.

Mon collègue voulait faire une déclaration au titre du point 5 et je voudrais savoir si on peut encore prendre la parole sur le point 5 de l'ordre du jour. Je vous remercie.

Le **PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Pas de problème. Vous avez la parole, Monsieur.

**État et application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace** (point 5 de l'ordre du jour) (*suite*)

**M. R. BECERRA** (Venezuela) [*interprétation de l'espagnol*] : Mon collègue vient de m'informer que le secrétariat nous a demandé de prendre la parole, préfère que nous prenions la parole cette après-midi. Pas de problème, on peut faire cela cette après-midi. Je pensais qu'il y avait un problème. Si le secrétariat préfère que l'on fasse ça cette après-midi, il n'y a aucun problème, on pourra faire ça cette après-midi. Je vous remercie.

---

Dans sa résolution 50/27 du 16 février 1996, l'Assemblée générale a approuvé la recommandation du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique aux termes de laquelle, à compter de sa trente-neuvième session, des transcriptions non éditées de ses sessions seraient établies à la place des procès-verbaux. Cette transcription contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations telles que transcrites à partir de bandes enregistrées. Les transcriptions n'ont été ni éditées ni révisées.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire de la transcription, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication au chef du Service de la traduction et de l'édition, bureau D0771, Office des Nations Unies à Vienne, B.P. 500, A-1400 Vienne (Autriche). Les rectifications seront publiées dans un rectificatif récapitulatif.



**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Pas de problème. Vous pouvez faire cela ce matin ou cette après-midi. Si le secrétariat préfère cette après-midi, d'accord pour cette après-midi.

Je voudrais savoir, comme je vous ai déjà posé la question, s'il y a des questions ou des observations sur le programme de travail que je vous ai proposé. Non.

J'en profite pour rappeler aux délégations qu'elles doivent fournir au secrétariat les corrections éventuelles à la liste pour l'instant provisoire des participants qui vous a été distribuée sous la cote CRP.2 pour que le secrétariat puisse parachever la liste des participants à corriger éventuellement. Si vous avez des corrections à transmettre au secrétariat, veuillez le faire par écrit d'ici la fin de la journée aujourd'hui, d'ici 18 heures ce soir.

**Examen et révision éventuelle des Principes relatifs à l'utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace** (point 8 de l'ordre du jour) (*suite*)

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Mesdames et Messieurs, je vous propose maintenant de continuer l'examen du point 8 de l'ordre du jour, "Examen et révision éventuelle des Principes relatifs à l'utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace".

Le premier orateur sur ma liste au titre de ce point est le représentant des États-Unis d'Amérique. Monsieur, vous avez la parole.

**M. S. MCDONALD** (États-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, ce point de l'ordre du jour est une occasion en or pour ma délégation de partager avec vous nos opinions sur l'examen par le Sous-Comité juridique des principes relatifs à l'utilisation de sources d'énergie nucléaires dans l'espace.

Ma délégation tient à rendre hommage au Sous-Comité scientifique et technique pour tout le travail qu'il a accompli sur cette question et pour sa réalisation la plus récente à savoir l'élaboration, de concert avec l'AIEA, d'un Cadre de sûreté pour l'utilisation des sources d'énergie nucléaires dans l'espace.

Nous nous félicitons des progrès rapides obtenus au niveau de la réunion conjointe d'experts qui ont permis au Sous-Comité scientifique et technique lors de sa réunion de février 2009, d'adopter par consensus à l'avance le Cadre de sûreté pour l'utilisation de sources d'énergie

nucléaires dans l'espace. Nous nous félicitons de l'adoption de ce cadre par la Commission des normes de sûreté de l'AIEA au printemps dernier et nous nous félicitons également de l'adoption du Cadre par la totalité du CUPEA en juin 2009.

L'adoption par consensus au niveau international d'un cadre basé sur des normes techniques pour l'utilisation des sources d'énergie nucléaires dans l'espace est un pas de géant pour garantir leur utilisation sûre, l'utilisation de ces sources dans l'espace.

Nous prenons note du fait que le Sous-Comité scientifique et technique, lors de sa quarante-septième session en février 2010, a adopté un nouveau plan de travail quinquennal pour le groupe de travail sur l'utilisation des sources d'énergie nucléaires dans l'espace. Ce plan met l'accent sur les échanges d'informations quant à l'application nationale de ce Cadre de sûreté et l'identification de défis à la mise en œuvre qui pourraient faire l'objet de travaux futurs au niveau du Sous-Comité scientifique et technique.

Nous ne nous opposons pas, Monsieur le Président, à ce que ce point figure à l'ordre du jour de la réunion du Sous-Comité juridique pour qu'il y ait un suivi des travaux au niveau du Sous-Comité scientifique et technique. Je vous remercie de votre attention, Monsieur le Président.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie le représentant des États-Unis pour sa déclaration. Y a-t-il d'autres délégations désirant s'exprimer au titre de ce point de l'ordre du jour, le point 8? Non. Nous continuerons et, je l'espère concluons, l'examen du point 8, "Examen et révision éventuelle des Principes relatifs à l'utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace", cette après-midi.

**Examen de l'évolution de la situation relative au projet de protocole portant sur les questions spécifiques aux biens spatiaux à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles** (point 9 de l'ordre du jour) (*suite*)

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Mesdames et Messieurs, je vous propose maintenant, sans plus tarder, de passer au point 9 de l'ordre du jour, "Examen de l'évolution de la situation relative au projet de protocole portant sur les questions spécifiques aux biens spatiaux à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles".

Au titre de ce point de l'ordre du jour, le premier orateur sur ma liste est le représentant des

États-Unis d'Amérique. Monsieur, vous avez à nouveau la parole.

**M. S. MCDONALD** (États-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Merci de nous donner la possibilité à nouveau de présenter l'opinion de ma délégation, la délégation des États-Unis d'Amérique concernant le travail de l'Institut international de l'unification du droit privé, UNIDROIT et sur l'élaboration d'un protocole sur les biens spatiaux.

Nous continuons d'appuyer les objectifs de ce protocole tels qu'ils ont été présentés à l'origine. Nous prenons note du manque de consensus quant aux objectifs, à savoir s'ils sont réalistes. Nous sommes conscients du fait que celui-ci est une occasion en or d'élargir l'expansion du secteur spatial commercial, que c'est également une possibilité qui nous est offerte d'élargir le nombre d'États, le nombre de sociétés qui ont accès à l'espace.

Cependant, si les dispositions du projet de protocole ne sont pas revues pour produire des bénéfices économiques pour les utilisateurs de ces mêmes dispositions, nous ne sommes pas convaincus que nous pourrions atteindre les objectifs. Nous savons qu'un traité de ce type existe déjà dans le cadre de la Convention de la ville du Cape pour les aéronefs et pour le transport par voie ferrée. Cependant, nous ne sommes pas sûrs que la même approche, étant donné les circonstances qui règnent aujourd'hui, qu'il sera possible de répondre aux besoins du financement commercial des activités spatiales.

Nous savons qu'UNIDROIT envisage d'organiser une quatrième réunion et nous leur feront part de nos inquiétudes lors de cette réunion.

Nous tenons à revenir sur une question, la relation entre le projet de protocole et les droits et les obligations des États au titre du régime juridique applicable à l'espace extra-atmosphérique.

Comme nous l'avons fait et comme l'ont fait d'autres membres du Sous-Comité avant nous, le protocole sur les biens spatiaux n'a pas pour objectif et n'affectera pas les droits et les obligations des États parties au système de traités sur l'espace, à leurs droits et obligations au titre de ces traités, ni non plus aux droits et aux obligations des États membres de l'Union internationale des télécommunications. En outre, ce Sous-Comité a examiné cette question et est arrivé à la conclusion qu'il n'y a pas de conflit entre le projet de protocole et le système des traités relatifs à l'espace.

Notre délégation a proposé que ce principe soit mentionné clairement dans le texte de tout

projet de protocole sur les biens spatiaux tout en reconnaissant, ce faisant, que le projet de protocole de l'UNIDROIT n'a pour but que de porter sur le droit des transactions privées relatif au financement des activités commerciales spatiales. Aucun État ne s'est opposé à cette proposition.

Pour ce qui est de ce Sous-Comité, nous pensons qu'il est judicieux de continuer d'examiner cette question, de la laisser à l'ordre du jour pour que nous puissions continuer de suivre la situation qui ne cesse d'évoluer. Nous sommes convaincus en effet que le Sous-Comité juridique et ses membres ont une expérience qui peut être mise à profit et qui peut aider à l'élaboration de ce protocole. Celui-ci, comme vous le savez, est négocié par les États membres d'UNIDROIT dans le cadre d'un processus UNIDROIT. Cependant, nous prenons note du fait que ce processus a réuni beaucoup de membres de ce Sous-Comité. Nous prenons note également de la pratique à l'UNIDROIT qui envisage favorablement les requêtes de non États membres désirant participer à ces réunions. Nous espérons que le Sous-Comité juridique continuera d'aider UNIDROIT dans sa tâche.

Nous nous félicitons également que le Bureau des affaires spatiales ait participé en tant qu'observateur aux négociations à UNIDROIT à Rome et nous espérons que cette participation permettra d'aider les États à former des positions sur la question.

Étant donné que le travail se poursuit sur la question, nous sommes favorables à son inclusion, à nouveau, à notre ordre du jour et à son maintien dans notre ordre du jour. Je vous remercie, Monsieur le Président.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie le représentant des États-Unis pour son intervention. Merci, Monsieur.

Je voudrais savoir s'il y a d'autres délégations désirant s'exprimer au titre de ce point de l'ordre du jour, le point 9 ? Cela ne semble pas être le cas. Nous continuerons donc l'examen du point 9, et je l'espère concluons l'examen du point 9, "Examen de l'évolution de la situation relative au projet de protocole portant sur les questions spécifiques aux biens spatiaux à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles", cette après-midi.

**Échange général d'informations sur les législations nationales relatives à l'exploration et à l'utilisation pacifiques de l'espace extra-atmosphérique** (point 12 de l'ordre du jour) (*suite*)

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Mesdames et Messieurs, je voudrais maintenant continuer et, je l'espère suspendre, l'examen du point 12 de l'ordre du jour qui porte sur l'“Échange général d'informations sur les législations nationales relatives à l'exploration et à l'utilisation pacifiques de l'espace extra-atmosphérique”, en attendant, bien sûr, l'adoption du rapport du groupe de travail qui planche sur ce même point.

Il n'y a pas à ma connaissance de délégation ayant demandé la parole au titre de ce point de l'ordre du jour. Je vais quand même poser la question. Je voudrais savoir s'il y a des délégations qui désirent s'exprimer au titre de ce point de l'ordre du jour. Cela ne semble pas être le cas. Nous avons donc suspendu l'examen du point 12, “Échange général d'informations sur les législations nationales relatives à l'exploration et à l'utilisation pacifiques de l'espace extra-atmosphérique”, sous réserve de l'adoption du rapport du groupe de travail sur la question.

**Propositions au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique concernant les nouveaux points à inscrire à l'ordre du jour de la cinquantième session du Sous-Comité juridique** (point 13 de l'ordre du jour)

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Mesdames et Messieurs, je voudrais maintenant entamer l'examen du point 13 de l'ordre du jour, “Propositions au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique concernant les nouveaux points à inscrire à l'ordre du jour de la cinquantième session du Sous-Comité juridique”.

Une note a été préparée par le secrétariat pour faciliter l'examen de ce point, il s'agit du CRP.17, le document CRP.17 qui a été distribué. Il s'agit d'une note préparée par le secrétariat et je vais maintenant donner la parole au secrétariat qui va nous présenter le CRP.17.

**M. N. HEDMAN** (Secrétariat) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Mesdames et Messieurs, vous êtes saisis du CRP.17 au nom du secrétariat concernant les propositions au Comité de nouveaux points à inscrire à l'ordre du jour de la cinquantième session du Sous-Comité juridique l'année prochaine. Différentes parties à ce document : 1°) L'ordre du jour actuel. Les points ordinaires, le point 3, nous avons les points habituels, les procédures qui sont l'adoption de l'ordre du jour et l'élection, les points 1 et 2, et ensuite nous passons aux points de fond, c'est-à-dire nous avons les points ordinaires, les questions uniques, ensuite les questions relevant

du plan de travail et des nouveaux points à examiner.

Dans la partie 2, nous avons repris l'accord sur la reconduction des groupes de travail du Sous-Comité à 2011, c'est-à-dire le groupe de travail sur l'état et l'application des cinq traités relatifs à l'espace, le groupe de travail sur la définition et la délimitation de l'espace, et bien sûr, le groupe de travail sur le point 12.

Ensuite, la partie 3 c'est le colloque habituel IISL/ECSL. La partie 4, nous avons énuméré les propositions concernant de nouveaux points d'ordre du jour qui sont mentionnés dans le rapport du Sous-Comité juridique dans le rapport de l'année dernière, dans le rapport 935 que vous trouverez dans le rapport de l'année dernière.

Les délégations sont invitées à commenter ce document CRP.17. Pour ce qui est des nouveaux points à l'ordre du jour, nous avons repris plusieurs éléments du rapport de l'année dernière, le rapport 935. Donc, je pense que vous pourrez examiner les nouveaux points à inclure à l'ordre du jour et voir si vous voulez les reproposez ou si les délégations les retirent. Merci.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Merci pour cette présentation. Y a-t-il une autre délégation qui souhaite prendre la parole ? Cela ne semble pas être le cas.

Je vous invite à passer à l'examen du point 13 de l'ordre du jour. Y a-t-il une délégation qui souhaite faire une intervention sur ce point de l'ordre du jour ? Cela ne semble pas être le cas. Nous allons poursuivre l'examen du point 13 de l'ordre du jour, “Propositions au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique concernant les nouveaux points à inscrire à l'ordre du jour de la cinquantième session du Sous-Comité juridique”, cette après-midi.

Mesdames et Messieurs, je vais maintenant lever la plénière pour que le groupe de travail sur le point 12 puisse tenir sa quatrième séance sous la présidence de Mme Irmgard Marboe de l'Autriche.

Avant de ce faire, je voudrais vous rappeler notre programme de travail pour cette après-midi. Nous allons nous retrouver à 15 heures et nous allons poursuivre et, je l'espère, terminer l'examen du point 8 de l'ordre du jour, “Examen et révision éventuelle des Principes relatifs à l'utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace”.

Ensuite, nous allons poursuivre et, je l'espère, terminer l'examen du point 9, “Examen de l'évolution de la situation relative au projet de protocole portant sur les questions spécifiques aux biens spatiaux à la Convention relative aux

garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles”.

Nous allons poursuivre l'examen du point 13, “Propositions au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique concernant les nouveaux points à inscrire à l'ordre du jour de la cinquantième session du Sous-Comité juridique”.

Ensuite, nous allons lever la plénière pour permettre au groupe de travail au titre du point 12 de tenir sa cinquième séance sous la présidence de Mme Irmgard Marboe de l'Autriche.

Avez-vous des questions ou des commentaires ? Cela ne semble pas être le cas.

Je vais donc demander à Mme Marboe de bien vouloir se rendre à la tribune pour présider la quatrième séance du groupe de travail concernant le point 12 de l'ordre du jour.

La séance est levée. Nous allons nous retrouver à 15 heures cette après-midi. Merci.

*La séance est levée à 10 h 39.*